

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports vient de louer à la Municipalité un bassin mobile d'apprentissage de la natation pour une durée minimum de 6 mois.

Ce bassin qui avait déjà été mis à la disposition de la Commune au cours de l'année 1974, a été monté durant le mois d'août à la Source, sur le même terrain que précédemment. Il sera utilisé par différents groupes (scolaires, handicapés, troisième âge) et les enfants du quartier.

Comme le prévoyait la précédente convention, la Commune a pourvu dans un premier temps :

- à la mise à la disposition de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, du terrain et à son aménagement
- aux branchements de l'électricité et de l'eau
- à la mise à la disposition du chef du bassin, du personnel communal chargé du gardiennage et du nettoyage.

Par ailleurs, la Commune devra verser la somme de 200 F par jour pour la mise à la disposition du bassin ainsi qu'une indemnité de logement de 250 F par mois pour chacun des trois maîtres-nageurs.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- de m'autoriser à signer la nouvelle convention avec le Département
- de m'autoriser à verser la somme de 200 F par jour pour la mise à la disposition du bassin
- de vous engager à vous conformer aux règles de sécurité prévues dans la réglementation en vigueur
- de m'autoriser à verser une indemnité de logement de 250 F par mois à chacun des trois maîtres-nageurs
- de vous engager à vous conformer à l'avis du Directeur de la Jeunesse et des Sports pour toute initiative ou décision concernant le fonctionnement et l'utilisation du bassin.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

C'est une affaire déjà réglée, vu l'urgence de la question, et je m'excuse
de vous étant donné qu'à ce moment là, le Conseil Municipal ne s'est pas
réuni.

Néanmoins, il est à regretter que ce bassin a déjà été détruit en deux fois
par les gens de la Source. Nous avons dû le réparer.

MME ROCHE - En quelle matière est faite le bassin ?

LE MAIRE - Il est en caoutchouc.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Approuvé
Saint-Denis, le 28 novembre 1977
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé: Patrice MAGNIER
Pour copie conforme
Le Chef de Bureau délégué
J. LACOSTE